Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 24 (1936)

Heft: 484

Artikel: Autour de l'emprunt pour la défense nationale

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-262412

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ce fut, en effet, avec quelques femmes d'élite telles que Camille Vidart, deux hommes surtout qui encouragèrent la débutante inexpérimentée que nous étions, il y a vingt-quatre ans de cela, à fonder et à lancer le *Mouvement Féministe*. Ces deux hommes furent Auguste de Morsier et Roger Bornand. Joignant alors à sa charge de pas-teur à Moudon les fonctions de rédacteur en chef du journal religieux le Semeur vaudois, Roger Bor-nand évaluait très haut l'influence de la presse sur Popinion publique; et féministe convaincu, suffragiste persuadé de la justice de notre cause, il estimait qu'un journal qui défendrait les droits des femmes était un instrument indispensable à notre propagande. Aussi, tout de suite, là où beaucoup d'autres formulaient des objections, soulevaient des difficultés, prédisaient des échecs, il soutifit notre point de vue, et nous aida de son expérience. L'article de fond de notre No 1 (combien parmi nos lecteurs actuels possèdent-ils ce numéro?...), qui devait en quelque sorte exposer notre doctrine et établir notre programme, fut rédigé par lui. Faut-il dire avec mélancolie qu'en aditiont ce atricla à la pouvalle de a décèse locales. relisant cet article à la nouvelle de ce décès, nous Pavons trouvé encore d'une si complète actualité, qu'il aurait pu aussi bien être daté de notre numéro d'aujourd'hui?... Hélas!

La collaboration de Roger Bornand ne se limita pas d'ailleurs là. Non seulement il nous donna pas d'alleurs la. Non seulement il nous donna d'autres articles, toujours sur des principes fé-ministes, ne craignant pas à l'occasion de polé-miser avec des lectrices tièdes et hésitantes, ou rendant compte de publications féministes, mais encore, et durant les deux premières années de la vie de notre journal, il en suivit d'un œil etterité la dévalopment nous apportant des attentif le développement, nous apportant des suggestions d'améliorations, d'amicales critiques, nous incitant à faire le *Mouvement* moins lourd, plus varié, plus attravant, Certainement, il eût apprécie notre journal actuel en lieu et place de la sage petite revue mensuelle de ce temps-là.

Vint la guerre. De par ses attaches familiales les plus proches, Roger Bornand devait souffrir tout spécialement de la vague de haine qui déferla alors sur le monde, et nous croyons ne pas nous tromper en attribuant à cette cause son ac-tivité d'ordre internationale, qui alla depuis lors en grandissant. Ce fut son activité féministe qui en grandissant. Ce fut son activite feministe qui en souffrit, car'il n'y a pas place pour fout, même dans les vies les plus riches. Sa collaboration à notre journal diminua, puis s'effaça complète-ment; il quitta le Comité du Mouvement, et finit même par ne plus avoir le temps de lire ce que lui apportait chacun de nos numéros. Mais il Im apportat chacun de nos numeros. Mais il resta féministe: des conférences suffragisées pré-sidées ou organisées par lui à Moudon ou dans les environs sont là pour le prouver. Puis, les ecurants de la vie moderne le séparèrent de nous, comme ils séparent tant d'anciens collabor rateurs, tant de compagnons des luttes de jadis, qu'appellent ailleurs de nouvelles tâches impéqu'appellent ailleurs de nouvelles taches imperieuses, — sans pour cela diminuer la vivacité des souvenirs. Et c'est pour cela que, lorsque la presse quotidienne nous apporta l'autre semaine la nouvelle inattendue de son décès, notre premier geste fut d'exprimer ici à sa famille l'assurance de notre reconnaissance émue et de notre souvenir attrité. souvenir attristé.

E. Go.

Aidez-nous à taire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés

Au-delà de l'amour qui les unit, Agathe se dit qu'il doit y avoir un autre amour encore, que celui-là, ne retombe pas... la chair est triste, hélas!... que celui-là ne meurt pas ...et par quoi le rejoindre puisque nos âmes n'y suffisent pas et que nos corps lui font obstacle?

Les livres? Tous menteurs, pense-t-elle, et Les livres? Ious menteurs, pense-t-etle, et chacun dans son sens. Ces livres qui s'arrêtent au mariage, comme si toute difficulté, toute laideur, toute pesanteur, tombaient là, au seuil d'un pays aérien, où les deux jeunes mariés vont flotter désormais comme deux esprits de lumière — quelle semence d'illusions et de désillusions... Comment ose-t-on donner à entendre aux jeunes filles qu'elles donner à entendre aux jeunes filles qu'elles n'auront plus qu'à se laisser vivre, alors que cette union qu'on leur promet toute faite et cette union qu'on leur promet toute faite et parfaite au premier jour, il va leur falloir tant de soins, tant de sagesse, tant de sacrifices pour la réussir et qu'elle ne demandera pas moins que leur vie entière pour s'établir dans la sécurité?... Du haut en bas de la littérature, à tous les degrés entre la neige et le feu, où est le roman qui vous ait jamais vraiment préparé à vivre? Tous faux, tous camouffés!

camouflés!

Autour du jeune ménage, il y a beaucoup de choses troubles: des mensonges à démasquer des dangers à fuir, des méchancetés imprévisibles qui les guettent, et toute cette pesanteur et toutes ces laideurs, est-ce donc cela la vie? Ils ont dépensé toute leurs jeunesse à s'instruire... et contre tout ce qui menace leur bonheur, ils n'ont point d'armes ils ne sont préparés à rien... L'enfant, il leur

COURS DE VACANCES

de l'Association suisse pour le Suffrage féminin et du Groupement "Femme et Démocratie" (du 12 au 17 octobre 1936)

à l'Hôtel Seehof, HILTERFINGEN (Lac de Thoune)

Les difficultés actuelles menacent le caractère particulier de notre démocratie. C'est pourquoi l'Association Suisse pour le Suffrage féminin désire organiser, pour la première fois, un cours de vacances en collaboration avec le groupement « Femme et Démocratie».

Ce cours est destiné à renforcer le sens de notre responsabilité à l'égard du maintien et du développement de nos institutions démocratique et à étudier en même temps les conditions générales de notre communauté démocratique.

Nombreux sont, autour de nous, les hommes et les femmes qui suivent avec angoisse le développement des événements publics et qui éprouvent le désir de s'entretenir à ce sujer avec ceux qui partagent leurs opinions et d'arriver, en collaboration avec eux, à plus de clarté intérieure. Les conférences, les discussions, les échanges de vues de ce cours de vacances doivent leur venir en aide. Nous espérons aussi que le travail et la vie en commun des participants établiront des liens d'amitié et une communauté d'intérêts entre ceux qui ont les mêmes aspirations dans ce domaine.

Les conférences annoncées se rapportent toutes à l'idée centrale du cours. En outr les prefs entretiens qui se grouperont autour des conférences donneront l'occasion d'étudier des questions diverses qui ne peuvent trouver leur solution satisfaisante que sur le terrain d'une saine démocratie.

Comme dans les précédents cours de vacances organisés par l'Association suisse pour le Suffrage féminin, des exercices pratiques de présidence, de discussion, etc., auront lieu. Des heures de loisir permettront aux participants de jouir des beautés des rives du lac de Thoune Le cours sera dirigé par M^{me} Leuch (Lausanne) et Mile M. Firez (Zürich), et l'organisation et les exercices pratiques par M^{me} Leuch, M^{me} Grütter (Béne), et M^{me} Vischer-Alloth (Bâle).

PROGRAMME

A. Partie pratique.

Exercices de présidence, de discussion, de conférences publiques, etc. (de 17-19 h.)

Lundi 12 octobre: M. le professeur NABHOLZ (Zürich): La liberté démo-cratique en Suisse.

Mardi 13 octobre: La liberté populaire dans les autres pays.

Mercredi 14 octobre: M. le professeur DE LA HARPE (Neuchâtel): Qu'est-ce qui conduit un pays à la dictature?

Jeudi 15 octobre: MM. H. P. ZSCHOKKE (Bâle) et M. Max Weber (Berne): La liberté démocratique et notre économie actuelle.

actuelle.

Vendredi 16 octobre: Mile E. Gourd
(Genève): La responsabilité de la femme dans l'Etat démocratique.

Samedi 17 octobre: Mile Maria FIERZ
(Zürich): La tolérance comme élément de liberté démocratique.

Le lundi la conférence aura lieu à 15 h., les autres jours à 9 heures.

auférences publiques du sair à Hilterfine.

C. Conférences publiques du soir, à Hilterfingen et dans les environs.

Indications pratiques

Le cours s'ouvrira le lundi à 15 heures et se terminera le samedi à 12 heures. De 13 h. à 17 h, temps libre ou excursions. Des excursions en commun sont prévues pour le samedi ès-midi et le dimanche.

Prix de la pension à l'HOTEL SEEHOF: Fr. 6.— par jour (plus pourboire pour le

service).
Prière de s'inscrire le plus tôt possible auprès de M^{me} Leuch, Mousquines, 22, Lausanne, de M^{te} Lucy Dutoit, Mousquines, 2, Lausanne, de M^{te} M. Fierz, Oberrieden-Zürich ou de M^{me} Vischer-Alioth, Missionsstrasse, 41, Bâle, qui donneront toutes les indications désirées.

Prix du cours les 6 conférences . Une journée . . Une conférence . .

Autour de l'emprunt pour la défense nationale

Un Comité féminin s'est récemment constitué en faveur de l'emprunt pour la défense nationale. Son Bureau, composé par Mme Schmidt-Stamm, (Zurich), présidente de la Société d'Utilité publique des femmes suisses; Siegrist (Lucerne), présidente de la Ligue suisse des femmes catholiques; Biberstein-Kohl (Berne); M. Tribolet (Neuchâtel); et Else Zublin-Spiller (Kilchberg-Zurich), pour l'Association pour le bien du soldat, vient (F'adresser un appel aux femmes suisses, leur demandant d'user de leur influence pour que tous contribuent au succès de l'emprunt.

Les organisations féminines et la guerre d'Espagne

Une de nos lectrices nous écrit pour nous exprimer son étonnement de n'avoir trouvé dans les numéros du Mouvement parus depuis l'été « aucun message de sympathie aux femmes espagnoles qui souffrent si cruellement de la guerre atroce déchaînée dans leur patrie ».

Précisément, nous nous apprétions à publier le texte du message que le Comité pour la Paix et le Désarmement créé par les grandes organisations féminines internationales vient d'adresser à MM. Largo Caballero, président du Conseil des Ministres à Madrid; Azana, président de la République espagnole; Companys, président de la Généralité de Barcelone; Général Franco à Séville, et Oénéral Mola à Burgos. En outre, le Comité a engage toutes ses organisations constituantes à faire de même pour leur compte, et à soumettre cette même idée à leurs branches nationales. Nous savons que le Conseil International des Femmes et l'Alliance universelle des Unions chrétiennes de jeunes filles ont suivi cet exemple; alors que, si d'autres organisations se sont abstenues, ce n'est certes pas faute de sympathie, mais parce qu'elles ne peuvent oublier la parole du vieux pacifiste Frédére Passy: «On n'humanise pas la guerre, mais on s'humanise en la supprimant. »

Voici le texte de ce message:

Profondément émues par les souffrances cruel-les du peuple espagnol, les organisations sous-

faudrait un enfant. Si rien de nous ne subsiste au monde quand nous l'aurons quitté, à quoi bon nous, à quoi bon le monde, à quoi bon

(La fin au prochain numéro).

Jeanne Vuilliomenet.

signées, condamnant par principe toute guerre, tant internationale que civile, adjurent également tous les partis en lutte de maintenir rigoureusement la distinction fondamentale entre combattants et non-combattants, et de tout faire pour sauvegarder la vie des femmes, des enfants, des vieillards, des prisonniers et des otages, et éviter toute destruction matérielle inutile.

Le même message est envoyé à tous les partis en lutte.

Les Femmes et l'Administration publique

L'égalisation de la situation des hommes et des femmes quant à l'accès aux fonctions ad-ministratives est la conséquence du développe-ment de l'instruction féminine au cours du dernier siècle. Admises aux Universités, les ment de l'instruction reminne au cours du dernier siècle. Admises aux Universités, les femmes ont pu obtenir presque tous les diplômes exigés des candidats aux situations officielles; pendant la période de guerre, elles furent chargées de responsabilités très étendues et firent ainsi leurs preuves de capacité; enfin le Pacte de la Société des Nations et le règlement du B. I. T. stipulent que tous les postes de ces institutions sont également accessibles aux hommes et aux femmes.

Dans les pays où, d'ancienne date, il y avait séparation entre les postes féminins et masculins, ce mode de faire a été maintenu sauf que l'on a fait une plus grande place aux femmes. Généralement admises aux fonctions subalternes, elles ne s'élèvent pas beaucoup au-dessus de leur situation de début, tandis que les hommes, engagés eux aussi à des pos-

que les hommes, engagés eux aussi à des pos-

que les hommes, engagés eux aussi à des pos-tes subalternes spéciaux, montent en grade. Dans d'autres pays où les hommes ont détenu longtemps seuls les postes de fonction-naires les femmes y ont été admises peu à peu. En certains cas l'instauration de régimes politiques nouveaux, favorables à l'égalité des droits, a eu pour effet l'inscription dans la Constitution du pays d'une clause reconnais-sant aux femmes des droits égaux à ceux des hommes pour l'accès à toutes les fonctions et sant aux feminies des droits egatix a cetix des hommes pour l'accès à toutes les fonctions et charges publiques. Ce fut le cas du Brésil et de l'Espagne. Ou, encore la reconnaissance de l'égalité des droits de citoyens a été la base juridique qui a ouvert aux femmes toutes les fonctions (U. R. R. S., Pologne, Tchécoslova-

D'après un rapport du B. I. T. établi sur une enquête faite dans 17 pays d'Europe et 5 Etats d'Amérique.

Dans les pays du Nord, la législation a suivi lente évolution des habitudes sociales; les anctions administratives y ont été ouvertes la tente evolution des habitudes sociales; les fonctions administratives y ont été ouvertes aux femmes une à une, selon les occasions et selon les candidates qui s'y présentèrent. Ceci explique les exceptions existant encore aujourd'hui dans les règlements sur les fonctions publiques de ces pays. Nous croyons que ce extèrms margin femilier de la commentation de la comment système, malgré ses entorses au principe égali-taire pur et simple, a du bon. Basé sur l'ex-périence des faits, il a plus de chances de permanence qu'un système établi du jour au permanence qu'un système établi du jour au lendemain dans un pays en révolution. D'ailleurs, les exceptions en question portent en général sur des postes concernant l'armée et la marine, les douanes, la police criminelle, les soins corporels de personnes du sexe masculin. En Norvège, les femmes sont aussi exclues des fonctions de membres du Cabinet et de celles de membres du Cabinet et de celles de membres du clergé de l'Egfise officielle, mais la question ecclésiastique est ardemment discutée. Si, en Finlande, il existe un certain nombre de fonctions fermées aux femmes, d'autres leur sont réservées; parmi ces dernières, citons les postes d'assistants, gérants, gardiens, professeurs et infirmières dans ces dernières, citons les postes d'assistants, gé-rants, gardiens, professeurs et infirmières dans les prisons pour femmes, d'inspecteurs de l'économie domestique dans les services de l'agriculture, d'inspectrices de gymnastique pour filles, attachées au Département de l'ins-truction publique, de professeurs de gymnas-tique pour femmes à l'Université et dans les écoles féminines, de directrices des écoles prodecoles féminines, de directrices des ecoles pro-fessionnelles pour femmes; et enfin les pos-tes du Ministère de la défense nationale, du Ministère de la santé, et de l'Institut de gym-Ministère de la santé, et de l'Institut de gym-nastique de l'Université d'Helsingfors, ainsi que dans l'inspectorat des fabriques, dans les cas où les titres de ces postes indiquent qu'ils concernent des femmes. Quant aux services de transport, en Finlande une femme peut être chef de rœu.

chef de gare.

Aux États-Unis, nous trouvons un règlement, revisé le 5 octobre 1934, contenant la disposition suivante: «l'attestation (de l'éligi-bilité d'un candidat) doit être faite sans distinction du sexe, à moins que le sexe ne sont spécifié dans la demande». Cet article est destiné à lutter contre l'ancienne habitude de destiné à lutter contre l'ancienne napitude de donner la préférence automatiquement aux cândidats masculins, habitude renforcée en-core par l'obligation d'engager le plus possi-ble des mutilés de guerre.

Be des mutues de guerre.

Restent les pays où règne le national-socialisme, qui ont retiré aux femmes l'égalité de droits acquise dans les Constitutions d'après-guerre. La loi allemande du 30 juin 1933 sur le statut des fonctionnaires stipule qu'une femme ne peut être nommée fonctionnaire du Reich à titre permanent qu'à partir de l'âge de 35 ans. Au début du nouveau régime, l'âge de 35 ans. Au début du nouveau régime, un grand nombre de femmes fonctionnaires, institutrices et employées, avaient été licenciées. En principe, les femmes devaient être écartées des services publics, ou placées dans un poste de catégorie inférieure. Cependant, dans une circulaire de novembre 1933, le ministre de l'Intérieur émet l'avis que les lois ne justifient pas un tel procédé; notamment, les dispositions sur la réforme du fonctionnariat qui permettent, si l'intérêt du service le demande, de faire rétrograder les fonctionnaires ou de les mettre à la retraite avant l'âge, ne doivent pas être appliquées spécialement au détriment des fonctionnaires féminins. S'il lui paraît préférable d'engager des candidats au détriment des fonctionnaires féminins. S'il lui parait préférable d'engager des candidats masculins de même capacité que les candidats féminins, le ministre admet cependant que l'emploi de fonctionnaires féminins est indi-qué dans certains domaines, surtout en ce qui qué dans certains domaines, surtout en ce qui touche la protection de l'enfance et l'enseignement. En Italie, depuis 1933, un décret-loi relatif à l'admission des femmes dans les administrations publiques fixe les pourcentages pour le personnel féminin à employer dans les administrations centrales: postes supérieurs pour lesquels un diplôme universitaire est exigé, 5 %; postes moyens, 15 %; postes subalternes, 20 %.

Dans certains pays, l'accès des femmes aux

peneurs poin resquess in Aphonic mireristaire est exigé, 5 %; postes moyens, 15 %; postes subalternes, 20 %.

Dans certains pays, l'accès des femmes aux fonctions administratives n'est pas nettement établi en droit, et bien qu'il n'existe pas d'interdiction, aucune femme n'est encore parvenue à certaines fonctions. En Grande-Bretagne, par exemple, une loi de 1919 supprimant les disqualifications pour cause de sexe paraissait ouvrir aux femmes toutes les portes, mais, outre que dans beaucoup de catégories la préférence est donnée aux anciens combâttants, il n'y a qu'un nombre restreint de postes supérieurs dont les femmes sont actuellement titulaires.

En France, la situation légale des femmes diffère sensiblement à l'intérieur de chaque Administration, non seulement en raison des textes différents de règlements, mais aussi par suite des interprétations diverses qui y ont été données. L'accès aux fonctions administratives est ouvert aux femmes aux mêmes conditions qu'aux hommes dans les Ministères suivants: aéronautique, instruction publique, marine marchande, pensions, travaux publics, préfecture de police (bureaux). Dans la plupart des autres Ministères, on exige des can-